ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

génétique

Question écrite n° 17283

Texte de la question

M. Frédéric Soulier appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur l'article 19 du projet de loi sur la bioéthique. En effet, l'autorisation à titre exceptionnel d'études, de recherches sur des embryons conçus in vitro dans le cadre d'une PMA mais ne faisant pas l'objet d'un « projet parental » ne pourront vraisemblablement pas selon l'un des pionniers de la recherche sur les cellules souches embryonnaires, le Dr. Gearhart, être utilisées en thérapeutique compte tenu de leur risque cancérigène. L'utilisation des cellules souches embryonnaires revient selon le Pr. René Frydman à ouvrir une porte au clonage alors qu'on sait qu'il existe une alternative via des cellules souches de personnes adultes, ainsi que par des cellules contenues dans le cordon ombilical. Le Pr. Jacques Testart, directeur de l'INSERM, doute de surcroît du progrès que le clonage thérapeutique pourrait apporter. Pour ce dernier, la véritable motivation des partisans du clonage thérapeutique relève de l'idéologie de réduire l'embryon à notre merci. Compte tenu de la situation exposée, il lui demande d'étudier la possibilité d'interdire les recherches sur les embryons surnuméraires, de rester ferme sur l'interdiction de toute forme de clonage et d'arrêter la production des stocks d'embryons.

Données clés

Auteur : M. Frédéric Soulier
Circonscription : Corrèze (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 17283
Rubrique : Bioéthique
Ministère interrogé : santé
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 avril 2003, page 3293